Saint-Malo, le 4 mars 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Ports de plaisance de Cancale

Bretagne Plaisance à Cancale : une nouvelle dynamique pour des ports plus modernes, plus proches et plus durables

Une intégration dans un réseau breton structuré

Bretagne Plaisance, Société publique locale dédiée à la gestion des ports de plaisance, poursuit le développement de son réseau en Bretagne nord.
Dès 2023, Bretagne Plaisance a repris l'exploitation du port Vauban (196 places), avant d'intégrer en 2024 le port des Sablons (1 200 places). En 2025, cette dynamique s'est poursuivie avec la gestion des mouillages et de l'avant-port de Saint-Malo (105 bouées), portant à près de 1 500 anneaux la capacité totale sur le territoire malouin.
Dans la continuité de cette stratégie de structuration et de maillage territorial, Bretagne Plaisance a élargi son périmètre d'intervention au 1er janvier 2026 en intégrant les ports et zones de mouillage de Cancale.
En concertation avec la Mairie, les Associations de plaisanciers, Bretagne Plaisance a convié les usagers à des réunions d'information les 10 et 18 février afin de présenter cette nouvelle étape, l'organisation de la gestion et les orientations pour les années à venir.

Une identité locale forte au sein d'un réseau breton

Les ports et zones de mouillage de Cancale conservent pleinement leur identité locale, sous le nom de Cancale Plaisance.
La Ville de Cancale demeure propriétaire du port de Port-Mer et de l'Etat des ZMEL (Port-Picain, Port-Briac et des Potelets)
Au total, l'offre de mouillages se compose de :

- 180 places à Port-Mer (180 places),
- 180 places à Port-Picain et Port-Briac
- 25 place sur la zone des Potelets (25 places).

Des services modernisés et des investissements ciblés

Bretagne Plaisance a l'intention de répondre aux attentes des plaisanciers et de moderniser les process de gestion, notamment : La mise en place d'un nouveau logiciel de gestion du plan d'eau (Smartwaters), la digitalisation des démarches (espace client sur le site internet : gestion des contrats, édition et paiement des factures, inscriptions sur les listes d'attente).

Dans une logique d'amélioration continue, des projets d'investissements ciblés ont été évoqués pour moderniser les infrastructures :

- La création d'une zone d'hivernage associée à un service de manutention,
- La mise en place d'une aire de carénage,
- Le maintien du service de rade en saison à Port-Mer.
-

Un accueil à Port-Mer est maintenu afin de garantir une relation de proximité avec les usagers. Le référent du site reste **Gaël Peuvrel.**
Les tarifs applicables restent inchangés pour l'année 2026.

La réunion s’est conclue par un temps d’échanges avec les plaisanciers, permettant de répondre aux interrogations, de partager les orientations à venir et d’inscrire l’évolution des ports de Cancale dans une démarche construite avec les usagers, au service d’une plaisance plus accessible, plus responsable et durable.